

DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL DU 21 JANVIER 2026

TITRE : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOTs

Rapporteur : Monsieur Pascal PESTRE, Vice-Président en charge du SCoT

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération Nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- d'une part, à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...) ;
- et d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Afin de continuer à bénéficier des services et des ressources de la Fédération des SCoTs, il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2026.

La cotisation pour l'année 2026 s'élèverait, compte tenu de la population du périmètre de notre SCOT (soit 154 314 habitants), à **1 697 €**.

Le Conseil Syndical devrait dès lors désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'adhérer à la Fédération Nationale des SCoTs à compter de l'année 2026 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCOT, et dont le montant s'élève, à **1 697 €** correspondant à une cotisation de 0,011€ par habitant ;
- de désigner M. Pascal PESTRE "en qualité de titulaire", M. Bernard DELALIN en qualité de "suppléant" pour représenter le SyMPaC au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT ;
- le cas échéant : autoriser, en cas d'empêchement, le Président à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOTs.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 23 janvier 2026
- sa réception en Sous-préfecture le : 26 janvier 2026
- son envoi à l'affichage le : 27 janvier 2026

Le Président du SyMPaC.
Bernard DELALIN

Signé électroniquement par :
Bernard Delalain

Date de signature :
27/01/2026

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalain
Date de signature : 28/01/2026
Qualité : Président du SYMPAC

COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2026

Le vingt et un janvier de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Claudia ROBERT, MM. Guy ALLEMAND, Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr DELALIN), Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Olivier MAJEWICZ, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr VASSEUR), Eric BUY (pouvoir Mme CHARPENTIER), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Thierry GUILBERT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, M. Charles COUSIN (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LOEULLIEUX